

DROIT DE NAÎTRE

50 questions
& réponses

que tout Français devrait
connaître contre

l'Avortement



50 Questions & Réponses
...que tout Français
devrait connaître contre

l'Avortement

Édité par l'association Droit de Naître

Association Droit de Naître

39 avenue Pasteur – 92400 Courbevoie

Tél. : 01 49 05 48 99 – Fax : 01 47 68 84 79

www.droitdenaitre.org

N° SIRET : 407 650 175 00034

4^e édition.

Dépot légal : Juin 2009

Remerciements

Cet ouvrage, dont la version originale en langue anglaise a été écrite par Earl Appleby, a déjà connu un succès mondial avec des éditions dans plusieurs pays.

Pour cette adaptation en langue française, nommer tous ceux envers qui *Droit de Naître* est débiteur nécessiterait un nombre de pages qui dépasserait ce que notre éditeur nous permettrait. Cependant prions pour que la seule vraie récompense leur vienne du Ciel.

Nos bienfaiteurs les plus proches sont tout d'abord les auteurs et éditeurs librement cités au cours de ces pages. Pour les lecteurs souhaitant un exposé plus détaillé que celui de ce livre, nous estimons que le meilleur point de départ réside dans les ouvrages cités dans les notes.

Notre gratitude ira enfin vers ceux qui n'ont pas hésité à faire entendre leurs voix dès le début de la libéralisation de l'avortement en France et ont su, ainsi, protéger des petits êtres sans défense.

Nous sommes particulièrement reconnaissants envers Sa Sainteté, le Pape Jean-Paul II, pour sa condamnation sans faille d'une certaine « Culture de Mort ».

Préface

« Le droit humain fondamental, le présumé pour tous les autres droits, est le droit à la vie elle-même. Ceci vaut pour la vie, de la conception à sa fin naturelle. En conséquence, l'avortement ne peut être un droit humain – il est son contraire ».

Benoît XVI (Discours aux représentants politiques autrichiens et aux membres du Corps diplomatique en poste à Vienne - 7 septembre 2007)

Pour la science et la médecine, les mystères de l'embryon commencent à être déchiffrés et le fœtus n'est plus du tout un inconnu. L'échographie dévoile son petit corps, l'amniocentèse les caractéristiques génétiques de ses cellules. De nombreux traitements sont disponibles pour soigner sa santé fragile.

Comment se fait-il que ce même bébé, qui est devenu pour la médecine un patient à part entière, puisse être sacrifié comme si de rien n'était ?

De plus en plus de médecins – surtout parmi les plus jeunes – expriment leur malaise et ont recours à l'objection de conscience pour ne pas participer à des avortements.

De même, de plus en plus de jeunes femmes confrontées à des grossesses non planifiées et aux pressions de leur entourage se posent des questions sur un geste lourd de conséquences pour elles-mêmes et pour le bébé qu'elles portent dans leur sein.

Ces questions sont devenues incontournables depuis les avancées de la science sur l'embryon et les études sur les séquelles de l'avortement chez la femme.

C'est déjà en soi une grande avancée que le mur du silence autour de l'avortement soit brisé par les questions que se posent désormais ceux qui y sont confrontés : femmes en détresse, entourage, professionnels.

Cela évite au moins que « les réponses soient implicitement imposées, sans que les questions n'aient été réellement posées », comme le regrettait – il y a quelques années – un médecin-avorteur toulousain.

En présentant ce petit ouvrage, *Droit de Naître* souhaite donc apporter sa contribution à cet éclairage indispensable des consciences.

Ce livret intéresse en premier lieu les personnes concernées par l'avortement ou qui simplement s'interrogent à propos de l'une des principales, sinon la principale question de société de notre temps.

Il est aussi un outil de grand intérêt pour les militants de la vie qui souhaitent approfondir leur engagement dans la défense du premier des droits de la personne humaine : celui de naître.

*Les responsables
de l'association Droit de Naître*

- | -

Avortement : ses conséquences

*« Celui qui répand le sang de l'homme,
son sang par l'homme sera répandu,
car Dieu a fait l'homme à l'image de Dieu ».*

(Genèse 9, 6)

■ Q1 : Qu'est-ce qu'un avortement ?

R1 : L'avortement est le processus volontaire qui vient interrompre le développement du bébé à naître dans l'utérus afin de lui imposer une mort certaine. Comme cela est défini par la loi de 1975 sur l'avortement et la stérilisation, « Avortement signifie l'expulsion d'un fœtus ou d'un embryon vivant d'une femme avec l'intention de supprimer ledit fœtus ou ledit embryon ».

Bien que la mort involontaire d'un bébé prématuré soit définie, en termes médicaux, comme un « avortement spontané », ces tragédies, appelées avec plus de compassion fausses couches, ne sont pas le sujet de ce livre. Lorsque l'enfant à naître est tué *in utero*, c'est un véritable meurtre. Cependant quand le bébé est né vivant, et tué après, il s'agit d'un infanticide.

■ **Q2 : Quelles sont les méthodes employées pour tuer l'enfant à naître pendant ses trois premiers mois de vie utérine ?**

R2 : Les méthodes pour avorter les enfants à naître avant la date limite légale, c'est-à-dire jusqu'à la dixième semaine, comprennent les inducteurs d'avortement (« RU-486 »), l'évacuation par aspiration, les dilatation et curetage.

■ **Q3 : Qu'est ce qu'un inducteur d'avortement ?**

R3 : Un inducteur d'avortement est tout produit pharmaceutique, chimique, ou tout dispositif qui – parfois directement toxique pour le bébé à naître – provoquera sa mort. Dans cette catégorie sont compris les pilules du lendemain, le stérilet. Un autre inducteur est la pilule RU-486, décrite ci-après.

■ **Q4 : La pilule RU-486 est-elle une réponse facile à la controverse sur l'avortement ?**

R4 : En France et en Grande-Bretagne, un puissant stéroïde de synthèse a été utilisé pour provoquer l'avortement chez des mères enceintes de cinq à sept semaines. Aux Etats-Unis, l'Office du Contrôle Pharmaceutique et Alimentaire a fait paraître une note d'alerte au sujet de la pilule RU-486, en interdisant l'importation à usage personnel aux Etats-Unis de ce stéroïde car il comporte un danger pour les femmes. Il y a encore peu de temps, avant que la pilule RU-486 ne soit cédée, le laboratoire qui la fabriquait recommandait que le matériel de réanimation d'urgence soit présent lors de son utilisation.

« La RU-486 n'est pas d'emploi facile », concédait l'ancien P.D.G. de *Roussel Uclaf*, Édouard Saking. « Une femme vou-

lant mettre fin à sa grossesse par cette méthode doit “vivre” avec son avortement pendant au moins une semaine. Il s’agit d’une épouvantable épreuve psychologique »¹.

■ **Q5 : Comment sont pratiqués les avortements par évacuation et aspiration ?**

R5 : L’orifice externe du col utérin est progressivement tenu ouvert (*dilatation*) par l’intermédiaire de « bougies » de diamètre progressivement croissant ; une canule creuse est introduite à l’intérieur de l’utérus, afin d’extraire l’enfant à naître vers l’extérieur, par aspiration. Cette aspiration est produite par un appareil du type d’un aspirateur ménager, mais 23 fois plus puissant.

La mort est provoquée par le démembrement des bras et des jambes. Le *débris fœtal* est transformé en une purée sanguinolente. C’est la routine, la méthode la plus fréquemment employée par l’avorteur.

■ **Q6 : Pouvez-vous décrire la méthode de dilatation et curetage comme méthode d’avortement ?**

R6 : Dans le cas de Dilatation et Curetage (D&C), un instrument long dont l’extrémité forme une étroite cuillère (*curette*) est introduit dans l’utérus pour en évacuer le contenu en raclant les parois utérines. La méthode de dilatation et curetage, suivie ou non par l’aspiration, est une méthode utilisée pour soigner chirurgicalement les hémorragies chez les femmes qui ne sont pas enceintes. Nous devons donc noter que tous les D&C ne sont pas forcément des avortements.

■ **Q7 : Quelles méthodes sont employées pour tuer les bébés du troisième au neuvième mois de vie prénatale, dans certains pays où cela est autorisé ?**

R7 : Les avorteurs emploient diverses méthodes pour tuer les bébés pendant les deuxième et troisième trimestres. Celles-ci comprennent dilatation et évacuation, injection d'une solution hypertonique salée, avortement par prise de prostaglandines, hystérotomie, et avortement par naissance partielle.

■ **Q8 : Pouvez-vous décrire la méthode d'avortement dite par Dilatation et Évacuation par aspiration ?**

R8 : Dans le cas de Dilatation et Évacuation (D&E), le cervix est dilaté de force. L'ouverture doit être plus importante que pour une évacuation suivie par aspiration pratiquée durant le premier trimestre car la victime à démembrer est âgée de 13 à 24 semaines et, par conséquent, de taille plus importante. Comme les os de l'enfant à naître sont plus solides, des pinces sont employées pour les séparer – les bras et les jambes d'abord, ensuite le dos. Enfin, le crâne du bébé est broyé, avant que la tête ne soit sortie complètement par aspiration. Les résidus fœtaux peuvent être éliminés avec un forceps en anneau.

Aucune anesthésie de l'enfant à naître n'est pratiquée pendant D&E, puisque l'agonie de la victime sans défense doit être niée à tout prix.

■ **Q9 : Comment une solution hypertonique salée peut-elle être utilisée pour provoquer un avortement?**

R9 : L'avortement réside dans la piqûre d'une solution hypertonique salée (communément mais incorrectement appelée saline).

Une aiguille de 8 centimètres perce les parois de l'abdomen et de la paroi utérine. 60cl de liquide amniotique sont extraits, puis 200cl de la solution hypertonique salée sont injectés dans la poche qui enveloppe le bébé.

Accoutumé au plaisir d'avaler le liquide dans lequel il est immergé, l'enfant à naître fait l'expérience du goût amer du « venin fatal ». Au fur et à mesure, le sel caustique lui brûle la gorge et sa peau délicate ; il cherche en vain à fuir, se balançant d'un côté et de l'autre de l'utérus dans de terribles contorsions. Son agonie peut durer des heures.

Plusieurs heures passeront avant que l'enfant à naître ne soit expulsé des entrailles maternelles. Son corps est rouge de brûlures. Certains avorteurs décrivent ce phénomène comme *l'effet pomme caramel*.

■ **Q10 : Qu'est-ce qu'un avortement par prostaglandines ?**

R10 : Les prostaglandines sont des hormones qui provoquent les contractions du travail. Elles peuvent être injectées dans l'enveloppe amniotique ou administrées sous forme de comprimé vaginal. Par la suite la mère commence son travail, elle accouche d'un fœtus mort-né, ou trop petit pour qu'il soit viable hors de l'utérus. Alors le bébé est simplement laissé sans soins et meurt.

■ **Q11 : Comment une hystérotomie est-elle un moyen d'avorter ?**

R11 : Dans le cas d'une hystérotomie, comme pour un accouchement par césarienne, l'abdomen et l'utérus de la mère sont ouverts chirurgicalement. Alors qu'une césarienne est pratiquée pour sauver la vie du bébé, une hystérotomie est pratiquée pour la terminer. Certains médecins se servent du placenta pour étouffer le bébé.

■ **Q12 : Qu'est-ce qu'on entend par « avortement par naissance partielle » ?**

R12 : Cette méthode est décrite dans le journal *American Medical News*. L'avortement par naissance partielle comporte « l'extraction d'un fœtus intact dégagé par le col de l'utérus, les pieds en premier, tout ayant été délivré sauf la tête. Le chirurgien enfonce des ciseaux à la base du crâne, les ouvre au maximum pour dilater l'orifice, et se sert de l'aspiration pour sortir le cerveau ». Suite au témoignage d'une infirmière ayant assisté à plusieurs avortements par naissance partielle qui déclarait que les législateurs devraient être forcés d'assister à un avortement en cours dans les salles d'opération, la Chambre des Députés aux Etats-Unis a voté une loi imposant une peine de prison et une amende à tout avorteur qui accoucherait « partiellement un fœtus vivant avant de le tuer et de terminer cet accouchement ».

Il est à noter que cette technique n'est pas appliquée en France... mais pour combien de temps ?

■ **Q13 : Est-ce que l'avortement est un acte chirurgical sûr ?**

R13 : Les partisans de l'avortement mentent aux femmes en leur faisant croire que tout avortement légal est un avortement sûr. Les statistiques montrent qu'il en est autrement. Beaucoup de femmes demandant la « liberté de reproduction » par l'avortement peuvent endommager ou perdre complètement leurs facultés reproductives de manière permanente, par la stérilité à vie. Même avec les meilleures techniques chirurgicales, lors de l'aspiration ou lors du curetage, lorsque le plastique et le métal des instruments sont en contact avec les tissus délicats de l'utérus, il peut s'ensuivre une lésion des organes internes. Même sans lésion, l'avortement endommage le système immunitaire.

■ **Q14 : N'est-il pas plus risqué de porter une grossesse à terme que d'avorter ?**

R14 : Non, ce n'est pas plus risqué. En effet, il a été vérifié que la grossesse naturelle est plus sûre, durant la première comme durant la deuxième moitié de la grossesse, que l'avortement. Les statistiques souvent citées pour appuyer le raisonnement contraire sont décevantes. Ceux qui sont pour l'avortement comparent systématiquement le taux de mortalité chez les mères, dans le cas d'un avortement provoqué pendant les 12 premières semaines de grossesse, avec le taux de mortalité chez les mères lors de toute la période de gestation, lors de l'enfantement, ainsi que dans la période qui suit l'accouchement. Et pour « charger encore la barque », le taux de mortalité lors des accidents ou suite à la maladie est, lui aussi, pris en compte dans la dernière statistique.

Comparer les risques de l'avortement pratiqué pendant le premier et le deuxième mois de grossesse, avec les risques de l'accouchement après neuf mois, est trompeur, mensonger et non scientifique².

■ **Q15 : Quelles sont les complications qui peuvent arriver à une mère, suite à un avortement?**

R15 : Une femme qui se soumet à un avortement peut développer, parmi d'autres, les pathologies suivantes :

Hémorragie : A une époque où le sang peut transmettre le virus du SIDA, l'hémorragie utérine peut mettre en péril la vie de la mère : des femmes qui avortent peuvent, en effet, nécessiter de transfusions de sang, suite à d'importantes hémorragies. Pour cette raison, la RU-486 nécessite une stricte surveillance, car le risque d'hémorragie existe.

Infection : S'il reste des débris foetaux dans l'utérus ou si les instruments ne sont pas stériles, la mère risque la stérilité à vie par infection des trompes utérines.

Lésions du cervix : Les instruments utilisés pour dilater le col utérin peuvent l'endommager, pouvant provoquer, par sa béance, des fausses couches et des naissances prématurées.

Utérus perforé : Une curette peut perforer la paroi utérine, en provoquant une inflammation (*péritonite*) ; cela peut aboutir à l'ablation de l'utérus tout entier, rendant la femme stérile pour toujours.

Intestins perforés : Si, au cours d'une aspiration ou d'un curetage, par fausse manœuvre, l'instrument employé perce l'utérus puis le côlon, il s'ensuit une opération chirurgicale (*résection*) pour enlever la portion endommagée de l'intestin.

■ **Q16 : Quelles sont, entre autres, les complications ultérieures provoquées par un avortement ?**

R16 : Qu'elle soit ou non affligée de complications immédiates, la mère qui avorte peut en subir des conséquences tardives, parmi lesquelles :

Maladie inflammatoire pelvienne : La maladie Inflammatoire Pelvienne « est une maladie grave, conséquence courante de l'avortement. Elle a été signalée pour 30% des cas »³. Cette maladie peut conduire aux fausses couches, à la stérilité et aux douleurs pelviennes chroniques.

Fausses couches : Les femmes ayant avorté sont sujettes aux fausses couches avec un taux plus élevé de 35% par rapport aux femmes n'ayant jamais avorté.

Accouchement difficile : Les femmes qui ont avorté sont sujettes aux complications lors de futurs accouchements et/ou pendant de futures grossesses.

Naissances prématurées : Les accouchements de bébés prématurés sont 2 à 3 fois supérieurs chez les femmes qui ont avorté plus d'une fois que chez celles qui n'ont jamais avorté.

Cancer du sein : Il y a de fortes présomptions pour que l'avortement puisse accroître le risque de cancer du sein, en particulier si c'est le premier bébé qui a été avorté.

Miriam Cain relate que « des femmes qui avortent au cours du premier trimestre de grossesse doublent leur *risque de contracter un cancer du sein*, par rapport aux femmes qui portent à terme leur grossesse »⁴.

Grossesse extra-utérine : Lors d'une grossesse extra-utérine, le bébé se développe dans les trompes de Fallope, plutôt que dans l'utérus, mettant par conséquent la mère en danger de mort par risque d'éclatement d'une trompe.

Un taux de croissance⁵ non négligeable de grossesses extra-utérines est constaté chez les mères qui ont avorté. Des études nous montrent que le risque d'une grossesse extra-utérine double après un premier avortement et peut quadrupler après un second. Le danger augmente avec la pilule RU-486, qui est inefficace sur les grossesses extra-utérines, créant la fausse impression (en induisant le saignement) que la mère n'est plus enceinte.

■ **Q17 : Est-ce qu'un avortement entraîne des problèmes d'ordre émotif, psychologique et psychiatrique ?**

R17 : Oui. L'avortement peut produire de graves problèmes d'ordre émotif:

Sentiments de regret : Chez de nombreuses femmes, on a constaté de profonds sentiments de regret et même d'amour pour l'enfant « qui aurait dû naître ».

Anxiété et dépression : Par rapport aux femmes adultes, les jeunes adolescentes sont davantage amenées à souffrir des séquelles psychologiques à court terme. Même si la première réaction d'une femme avortée est celle du soulagement, les sentiments d'anxiété, de regrets et de dépression s'ensuivent rapidement.

Syndrome post-avortement : Dans certains cas les femmes réagissent au traumatisme de l'avortement de manière similaire aux troubles de stress post-traumatique que l'on retrouve chez les anciens combattants. Souvent les premiers symptômes se manifestent plusieurs années après l'avortement, lorsque la femme commence à accuser des problèmes qui ne s'étaient pas produits avant, comme des flash-back, faible estime de soi, troubles du sommeil, émotions engourdies, difficultés de concentration. Le Dr Vincent Rue, un psy-

chiatre américain qui étudie le Syndrome post-avortement depuis vingt ans environ, cite ces symptômes ultérieurs : « dépression, inclinations au suicide, relations sociales brisées, usage de drogue, abus d'alcool, problèmes sexuels, phobies, grossesses nerveuses, stérilité, anorexie, etc »⁶. Plus la femme nie que l'avortement a tué son enfant, plus ses réactions sont dramatiques.

■ **Q18 : Est-ce que la mère d'un fœtus avorté est la seule à souffrir des troubles de stress post-traumatique suite à un avortement ?**

R18 : Non. Comme le rapporte Eric Pastusek, la recherche montre que le géniteur éprouve souvent de graves réactions négatives, quand il se rend compte que son futur bébé a été tué. Un père dans cette situation a exprimé son bouleversement émotif par ces mots :

Vous avez probablement déjà lu bien des choses au sujet des sentiments de culpabilité non résolus et des émotions réprimées, éprouvées par les anciens combattants du Vietnam. Cela s'appelle « Troubles de Stress Post Traumatique »⁷. En somme il s'agit du résultat de l'effort déployé à effacer ou à supprimer l'intense réaction à la mort et à la violence qui les a entourés. Cette réaction est de même nature que la mienne suite à l'avortement pratiqué sur ma femme. Pour moi, ce n'était pas fini quand nous sommes sortis de la clinique après l'avortement.

Le *stress* infligé au père est encore plus important lorsque la loi lui interdit d'exercer tous les pouvoirs qui lui permettraient de protéger la vie de son bébé à naître.

- II -

Avortement : sa victime

*« C'est toi qui as créé mes reins,
qui m'as tissé dans le ventre de ma mère.
Te te rends grâce de ce que tu as accompli
des prodiges merveilleux ;
tes œuvres sont prodigieuses
et mon âme le sait bien ».
(Psaume 138: 13-14)*

■ Q19 : A quel moment débute la vie ?

R19 : A moins qu'on ne définisse les termes employés, voilà une question piège. Plus généralement, la vie ne commence pas, elle est transmise. Des cellules vivantes issues de cellules vivantes. Cette continuité de la vie est le postulat de base de la biologie. La question qui détermine la nature de l'avortement, cependant, est bien plus spécifique : quand débute la vie humaine – voire, quand débute la vie d'un être humain ?

■ Q20 : A quel moment débute la vie d'un être humain ?

R20 : La biologie prouve que la vie d'un nouvel être humain débute lors de la *fécondation*, au moment de la fusion du

spermatozoïde du mâle et de l'ovule de la femelle (*gamètes*). L'union de 23 chromosomes du gamète masculin avec 23 chromosomes du gamète féminin crée une nouvelle cellule de 46 chromosomes. « On se réfère à la cellule par le terme de *zygote*, qui contient un nouveau code génétique, donnant un individu différent du père et de la mère, et de toute autre personne dans le monde »⁸.

■ **Q21 : Vous dites qu'une seule cellule est un être humain ?**

R21 : Oui. Le Dr Keith Moore, embryologue, déclare d'ailleurs : « Chacun de nous a débuté sa vie en un seul zygote mono-cellulaire »⁹.

Comme l'affirme le manuel d'obstétrique cité dans la note précédente, le bébé à peine conçu a son bagage génétique qui lui est propre et qui est distinct des gamètes du père et de la mère. Sur le plan de la biologie, le zygote n'est pas du tout un être impersonnel, mais une, *il* ou *elle*, miniature, puisque sa mono-cellule est soit mâle soit femelle. *Il* ou *elle* est un être humain nouveau, unique et complet.

Unique parce qu'il n'a jamais existé auparavant d'être humain identique et qu'il n'en existera jamais. Comme l'affirment Landrum Shuttles, MD, et David Rorvik, « la conception confère la vie et fait de celle-ci une vie unique en son genre »¹⁰.

Complet parce que le code génétique (*génotype*) du zygote contient l'information sur toutes les caractéristiques d'un nouvel être humain, comme la stature, la couleur des yeux, des cheveux, de la peau, etc. « Le génotype – les caractéristiques héritées d'un être humain unique – est établi lors du processus de conception », écrivent Shuttles et Rorvik, « et restera en vigueur pendant toute la vie du nouvel individu »¹¹.

■ **Q22 : Le zygote ou l'ovule fécondé n'est-il pas simplement un être humain potentiel ?**

R22 : Non. Le zygote n'est pas un être humain potentiel, il est un être humain avec du potentiel. On pourrait dire que le sperme et l'ovule avant leur fusion constituent un être humain potentiel. Cependant, une fois que leur fusion est effective, cela constitue un véritable être humain.

■ **Q23 : Cette nouvelle cellule, ne serait-elle pas simplement une maquette ?**

R23 : Cette analogie répandue par ceux qui soutiennent l'avortement est manifestement absurde. Une maquette est simplement un plan architectural fabriqué en papier cartonné, et ne se transformera jamais en une maison ou toute autre structure, quels que soient les soins qui lui sont réservés. Par contre, avec le temps, le bébé à naître évoluera en un être humain adulte. Donc, détruire une maquette n'est pas la même chose que démolir un bâtiment. Supprimer sciemment la vie d'un zygote, c'est commettre l'homicide d'un être humain déjà existant.

■ **Q24 : A quel moment a lieu la nidation ?**

R24 : Après la fécondation, qui a lieu dans les trompes de Fallope de la mère entre douze et vingt-quatre heures après l'ovulation, le zygote continue son cheminement vers l'utérus. Approximativement six jours après la fécondation, le processus de la division cellulaire est largement entamé, et l'embryon (désormais appelé *blastocyste*) commence à se nicher dans les couches nutritives de l'utérus (*endomètre*). « A partir du sep-

tième jour commence un véritable rapport mère-bébé plus rapproché», écrit le Dr E. Blecheshmidt. « La progression vers la muqueuse utérine est une première performance de l'ovule (fécondé) »¹². La nidation arrive à son terme autour du douzième jour après la fécondation.

■ **Q25 : Les cellules de l'enfant ne sont-elles pas issues de celles de sa mère ?**

R25 : Non. En accord avec la biologie et la génétique, c'est l'embryon qui entreprend, dans une véritable explosion de vitalité, sa propre « construction » dans les entrailles de sa mère. Le Dr Bart Heffernan décrit cette période dynamique de développement : « Dès la conception, l'enfant est un individu complexe, dynamique, à la croissance rapide. Par un processus naturel et continu, un seul ovule fécondé se développera en plusieurs milliards de cellules de nouveau-né au cours des neuf mois »¹³.

■ **Q26 : Quand l'embryon est-il viable ?**

R26 : Comme d'innombrables slogans des avorteurs, la *viabilité* est un terme ambigu. Si par « viabilité » l'on comprend la capacité du nouveau-né de se développer hors de l'utérus de manière indépendante, par bon sens on conclurait que même les bébés nés au terme d'une grossesse de neuf mois avec la meilleure santé possible et un poids de naissance correct, ne sont pas viables. Sans l'attention constante de la mère ou de toute autre personne qui en prend soin, le bébé ne survivrait pas et mourrait aussitôt. Au siècle dernier, des bébés prématurés, nés avant le septième mois de grossesse, mouraient car les techniques de l'époque manquaient des moyens adéquats pour les sauver. Aujourd'hui nous sommes à même de

sauver un bébé né au terme de vingt semaines de gestation, et les chercheurs sont en train de travailler sur un placenta artificiel qui rendrait viables des embryons âgés de dix semaines. La viabilité mesure simplement le stade de développement du support de la vie, et non l'humanité ou l'inviolabilité de la vie. Cela s'applique à des êtres humains à tous les stades de la vie, comme par exemple aux personnes vivant dans le coma, souvent cibles privilégiées de l'euthanasie.

■ **Q27 : A quel moment commence à battre le cœur du bébé ?**

R27 : Au terme des trois semaines après la fécondation, le cœur du bébé à naître commence à battre, faisant circuler du sang qui peut être d'un autre groupe sanguin que celui de la mère.

■ **Q28 : A quel moment peut-on détecter et visualiser les ondes cérébrales du bébé ?**

R28 : Avant le terme des six semaines après la fécondation, l'électro-encéphalogramme (EEG) enregistre les ondes cérébrales du bébé à naître.

■ **Q29 : A quel moment le corps du bébé est-il complètement formé ?**

R29 : Le Dr Heffernan écrit « après la huitième semaine, aucune ébauche (rudiments d'un organe embryonnaire) ne sera plus formée ; tout est là et on le retrouvera dans le bébé à terme »¹⁴.

■ **Q30 : Pouvez-vous décrire la vie utérine du bébé à naître ?**

R30 : La vie intra-utérine a été bien décrite par le Dr William Liley, le « Père de la fœtologie ». Le jeune individu, maître de son environnement et de sa destinée dans un but tenace, s'implante dans la paroi spongieuse et, par une manifestation de son pouvoir physiologique, supprime le cycle menstruel de la mère. Cette paroi spongieuse devient sa maison pendant les prochains 270 jours, et pour la rendre habitable, l'embryon développe pour lui un placenta et une capsule protectrice de fluide...

On sait qu'il se déplace avec une aisance et une grâce magnifiques dans son monde flottant, ce confort fœtal détermine sa position fœtale. Il est sensible à la douleur, au toucher, au froid, au son et à la lumière. Il boit son liquide amniotique, davantage s'il est adouci artificiellement, moins si on lui donne un goût désagréable. Il a le hoquet et suce son pouce. Il veille et dort. Il s'ennuie avec des signaux répétitifs mais on peut lui apprendre à répondre à un premier signal, puis à un deuxième différent. Et finalement, il détermine quel jour sera celui de son anniversaire car, indiscutablement, le début des contractions d'accouchement est une décision unilatérale du fœtus.

C'est ce même fœtus que l'on soigne avant et après la naissance et qui, avant la naissance, peut être malade et nécessiter un diagnostique et des soins, comme tout autre patient¹⁵.

■ **Q31 : Est-ce que le bébé à naître ressent la douleur ?**

R31 : Oui. Notre capacité à sentir et à répondre à la douleur ne commence ni pendant, ni après la naissance. Au cours des deux dernières décennies, les progrès dans le domaine de

l'ultrason en temps réel, la fœtoscopie, l'EEG fœtal, ont démontré la réceptivité remarquable du bébé à naître, réceptivité au son, au goût, au toucher, à la douleur. Comme l'a écrit le président Ronald Reagan :

« Nous devons nous instruire de la réalité des horreurs qui ont lieu. Les médecins aujourd'hui savent qu'un bébé à naître peut sentir, depuis les entrailles de sa mère une caresse, de même qu'il peut réagir à la douleur. Mais, combien d'Américains, dans les 50 Etats, sont au courant des techniques d'avortement qui brûlent la peau du bébé avec une solution salée, en lui faisant subir une agonie qui peut durer des heures ? »¹⁶.

■ **Q32 : Qu'est-ce que la naissance ?**

R32 : Comme l'observe le Dr Jack Willke :

« La naissance consiste en l'émergence du bébé du ventre de sa mère, la suppression du cordon ombilical et donc le début de l'existence du bébé physiquement détaché du cœur de sa mère. La seule chose qui change réellement à la naissance, c'est la mutation du système de support de la vie du bébé. L'enfant n'est pas différent avant ou après la naissance, excepté qu'il a changé sa méthode de respiration et d'alimentation. Avant la naissance, la nourriture et l'oxygène étaient obtenus grâce à la mère par le biais du cordon ombilical du bébé. Après la naissance, l'oxygène est obtenu par ses propres poumons et la nourriture par son estomac, s'il est suffisamment mûr pour être nourri ainsi »¹⁷.

- III -

Avortement : la loi

*« La vraie question aujourd'hui n'est pas :
quand commence la vie humaine ?
mais quelle est la valeur de la vie humaine ?
L'avorteur qui remembre les bras et
les jambes d'un petit bébé pour s'assurer que tout a été
arraché des entrailles de sa mère peut à peine douter qu'il
s'agisse d'un être humain. La vraie question pour lui comme
pour nous tous est de savoir si cette petite vie humaine a le
droit donné par Dieu d'être protégée par la loi, le même
droit que pour nous¹⁸ ». (M. le Président Ronald Reagan)*

■ Q33 : Pourquoi la loi devrait-elle intervenir sur ce qui se passe dans le domaine privé d'une femme ?

R33 : Dans le jugement du cas difficile *Roe contre Wade* en 1973, légalisant l'interruption volontaire de grossesse à la demande, la Cour Suprême des États-Unis s'appuyait sur le soi-disant droit à la protection de la vie privée, qui aurait été écrit et conservé dans les ténèbres de la Constitution américaine.

Mais ce qui se passe dans l'intimité de l'utérus, c'est la croissance et le développement d'un être humain qui devrait

avoir droit à la pleine protection de la loi. L'intimité de l'utérus ne devrait pas fournir une licence pour tuer à l'intérieur de ses parois, de même que l'intimité d'une maison ne doit pas cautionner un massacre à l'intérieur de ses murs.

En réalité, les pompiers et autres secours violent, en toute légalité, la propriété privée pour sauver les vies des personnes s'y trouvant, tout comme ils abattent les portes des immeubles en proie aux flammes pour secourir les vies qui y sont renfermées.

■ **Q34 : Si l'avortement viole vos croyances morales et religieuses, vous ne devez pas vous y soumettre. Mais pourquoi la loi devrait-elle imposer une certaine moralité à la décision personnelle des autres ?**

R34 : Une décision demeure personnelle dans la limite où elle se rapporte aux intérêts et droits exclusifs de la personne qui décide. A partir du moment où cela concerne les intérêts et droits exclusifs des autres, une décision n'est plus personnelle mais déléguée. Personne ne peut déléguer un droit qui n'est pas le sien. Pareillement, aucune personne ne peut déléguer un droit à la vie. La vie appartient exclusivement à son Créateur – à Lui de la donner ou de la reprendre.

De même qu'il serait absurde de tolérer l'abus sexuel des enfants par leurs parents sous prétexte qu'il s'agit d'une affaire personnelle, il est absurde de « valider » le droit d'une femme de tuer son enfant dans son sein.

Car après tout, l'avortement est l'abus par excellence de son enfant.

Mettre fin à la vie de quelqu'un au nom de la vie privée, c'est ébranler les fondements de la raison même de la vie privée : la mise en valeur de la dignité de l'homme créé à l'image de Dieu. L'avortement, le massacre des bébés à naître innocents, n'est pas un choix privé mais un crime privé qui en appelle à Dieu et à l'homme pour la justice.

■ **Q35 : Pourquoi la loi inflige-t-elle la maternité obligatoire à la femme ?**

R35 : Une femme qui est enceinte est déjà une mère. Son enfant existe déjà. Une fois que l'enfant est né, elle peut proposer de le faire adopter. Une loi qui interdit l'avortement ne vise qu'à empêcher une mère de tuer le bébé qui grandit dans ses entrailles.

■ **Q36 : Pourquoi les droits d'un fœtus en développement devraient avoir priorité sur les droits d'une femme adulte ?**

R36 : Tous les droits ne sont pas égaux – moralement et légalement. La loi ne permet pas à une mère de tuer ses enfants déjà nés parce qu'elle ne les veut pas, parce qu'ils interfèrent avec ses plans personnels ou parce qu'ils l'incommodent. De même il ne devrait pas lui être permis de mettre fin à la vie de ses enfants avant leur naissance.

■ **Q37 : La loi devrait-elle au moins autoriser une exception, pour l'avortement thérapeutique, dans le cas où la vie de la mère est en danger ?**

R37 : Un docteur soignant une femme enceinte a, en fait, deux patients. Il n'y a rien de thérapeutique à en tuer volontairement un des deux. Le professeur Charles E. Rice, à la Faculté de Droit de l'Université Notre Dame, rapporte : « Il n'y a pas de situation où l'avortement soit médicalement nécessaire pour sauver la vie de la mère »¹⁹.

De même le Dr Roy. S. Hefferman, de la Tufts University, a déclaré au congrès du Collège Américain de chirurgiens :

« Quiconque pratique un avortement thérapeutique est ignorant des méthodes de traitement modernes en cas de complications de grossesse ou bien n'a pas la volonté de prendre le temps de s'en servir »²⁰.

La fin ne justifie pas les moyens. L'homicide volontaire du bébé à naître ayant pour but présumé d'atteindre un bon résultat n'est jamais justifié.

■ **Q38 : Pourquoi la loi devrait-elle être plus en faveur de la vie de l'enfant à naître qu'envers la mère qui est déjà née ?**

R38 : La loi ne devrait pas exprimer de favoritisme pour une vie innocente ou pour une autre. Elle devrait plutôt refléter le principe si judicieusement exprimé par le Pape Pie XII :

« La vie humaine innocente quelle qu'en soit la condition, doit être, à partir du premier instant de son existence, préservée de toute attaque volontairement dirigée ».

Il continuait :

« Ce principe s'applique pour la vie d'un enfant comme pour celle de la mère. Jamais l'Église n'a enseigné que la vie d'un enfant doit être préférée à celle de la mère. C'est une erreur de formuler la question avec cette alternative : soit la vie de l'enfant, soit celle de la mère.

« Non ; ni la vie de la mère, ni celle de l'enfant, ne peuvent être soumises à l'acte de suppression. Pour l'un comme pour l'autre, la seule exigence nécessaire peut seulement être la suivante : mettre en œuvre tous les efforts pour sauver les vies, aussi bien de la mère que de l'enfant »²¹.

■ **Q39 : La loi ne devrait-elle pas permettre l'avortement en cas de viol ou d'inceste ?**

R39 : L'inceste est un des types les plus odieux de viol. Comme le note le professeur Rice :

« Le fait qu'un rapport soit incestueux ne change pas sa nature de viol ».

Une victime de viol a le droit de résister à son attaquant. Mais l'enfant à naître est un innocent non agressif qui ne doit pas être tué pour le crime de son père²².

« Punir le violeur, non le bébé! » s'insurge judicieusement Miriam Cain. « L'État devrait imposer la peine de mort à tout violeur qui a commis le crime, et non au bébé innocent qui en est le produit. L'addition de deux maux ne produit pas un bien. Le bébé n'a pas à payer le crime de son père »²³.

■ **Q40 : L'embryon semble manquer de tout ce qu'on attribue à une personne humaine : liberté, amour, raison, etc. Puisque la personnalité se développe graduellement, la loi ne devrait-elle pas considérer le bébé à naître comme une personne potentielle ?**

R40 : Si la personnalité est atteinte graduellement, alors aucun être humain ne deviendra jamais une « personne complète ». Il restera toujours une personne partielle, manquant toujours de quelques éléments nécessaires pour atteindre cette « complétude ». Pour se rassurer, à chaque instant de la vie, on a besoin de se développer, qu'il s'agisse de l'éducation, de l'amour, de la capacité à communiquer, etc. Si la personnalité dépend de la perfection (maturité totale), il s'agit d'une utopie véritable.

Par ailleurs, la gravité de l'homicide dépendrait de l'âge de la victime. Tuer un garçon de 5 ans, qui n'a pas atteint l'âge de

raison, ne serait pas un crime aussi grave que de tuer un homme de 40 ans !

Avec un tel mensonge, justifier l'avortement et l'euthanasie devient chose facile... Les bébés à naître, les personnes ayant des handicaps mentaux ou psychiatriques, les malades vivant dans le coma, et tous les autres humains vulnérables peuvent voir leur personnalité et leur existence arbitrairement niées, et être éliminées à souhait.

■ **Q41 : La loi devrait-elle permettre les avortements en cas de défauts de naissance ?**

R41 : Les personnes possédant des handicaps méritent la même protection de la part de la loi que tous les autres citoyens – avant et après la naissance. Le Pape Jean-Paul II s'écrie justement : « Une guerre des puissants contre les faibles, dans laquelle une vie qui demanderait une plus grande acceptation est considérée comme inutile ; on lui attribue un poids intolérable et pour cela elle est rejetée »²⁴.

Dans le *Handbook on Abortion*, le Docteur et Madame Jack Willke affirment qu'il n'y a aucune ligne rationnelle à tracer entre la tuerie des bébés à naître et celle des nouveaux-nés avec des handicaps. Dans *How to teach the Pro-Life Story*, les Willke montrent qu'il y a une véritable euthanasie prénatale quand on décide l'homicide d'un bébé à naître parce qu'il a des défauts de naissance²⁵.

Le Dr Eugene Diamond déclare : « La reconnaissance des anomalies chromosomiques pendant la vie prénatale a eu le même effet que la création d'une zone où l'on peut librement tirer avec des armes à feu »²⁶.

Oh ! Quelle utopie que de défendre l'argument de « la qualité de la vie ». Le Dr Jérôme Lejeune, généticien renommé de l'Université de Paris, se souvient de ce collègue américain qui lui avait fait cette confidence :

« Il y a quelques années, mon père était un docteur juif qui exerçait à Brenau, en Autriche. Or, un jour deux bébés étaient nés dans sa clinique. L'un était un bébé vigoureux, en bonne santé, poussant des cris puissants. Ses parents en étaient très fiers et très contents. L'autre bébé était une petite fille, mais ses parents étaient tristes, car tu vois, le bébé était un bébé mongoloïde.

« Je les ai suivis pendant presque 50 ans. La fille grandit à la maison et a été finalement destinée à prendre soin de sa mère à la suite d'un arrêt cardiaque de celle-ci, et cela pendant sa longue maladie. Je ne me souviens pas de son nom. Néanmoins je me souviens du nom du garçon, car il grandit pour mettre à mort des millions de personnes. Il est mort dans un bunker à Berlin. Son nom était Adolf Hitler »²⁷.

■ **Q42 : Si un avortement légal n'était pas possible, les femmes ne seraient-elles pas contraintes d'avorter clandestinement par l'intermédiaire de « faiseuses d'anges » ?**

R42 : Les statistiques prouvent de manière évidente que dans les pays où les avortements ont été légalisés afin de prévenir les avortements clandestins, non seulement le nombre des avortements obtenus de manière légale a augmenté progressivement, mais le nombre des avortements effectués de manière illégale n'a pas diminué. Le Dr Christophe Tieze, un partisan de l'avortement, concède:

« Bien que l'un des buts principaux de la libéralisation des lois sur l'avortement en Scandinavie ait été de réduire l'incidence des avortements illégaux, cela n'a pas été atteint. Au contraire, comme on l'apprend de plusieurs sources, *les avortements légaux et illicites ont augmenté* »²⁸.

Cela n'est pas surprenant puisqu'il y a toujours des femmes qui souhaitent cacher leur grossesse quand, par exemple, il s'agit du fruit d'un adultère. Lorsqu'elles choisissent de

tuer le bébé, ni un hôpital public, ni une clinique privée ne disposent de l'anonymat adéquat pour couvrir leur crime.

■ **Q43 : Vous concédez que certains avortements seront pratiqués même si le gouvernement les proscrit. L'État ne devrait-il pas éviter de promulguer des lois qui ne peuvent pas être respectées ?**

R43 : Depuis quand est-il possible d'éliminer le mal en le légalisant? Il y a des lois contre les braquages de banques, cependant les banques ne continuent-elles pas d'être prises d'assaut par des bandits armés ? Le vol des banques est une activité bien dangereuse. Des voleurs peuvent mourir au cours du braquage. Devrait-on de ce fait légaliser le vol à main armée des banques? L'avortement est un crime plus grave que l'attaque d'une banque car ce qui est volé, la vie, ne pourra jamais être remplacé. Pourquoi légaliser un crime atroce ?

■ **Q44 : Les riches pourront toujours se permettre les avortements illégaux ou illicites – pourquoi devrait-on défavoriser les pauvres en leur interdisant les avortements subventionnés par l'argent du contribuable ?**

R44 : Tuer les enfants des pauvres n'est pas leur donner une option préférentielle. Les deniers publics devraient favoriser la vie, non la mort. Ils devraient être dépensés pour aider et soigner les enfants des pauvres et non pour les exterminer. Comme le recommande le professeur Rice, « les subventions publiques devraient cesser non seulement pour les avortements, mais aussi pour toute activité d'organisations qui pratiquent et conseillent les avortements. Aucune de ces organisations ne devrait bénéficier d'avantages fiscaux »²⁹.

- IV -

Avortement : la société

*« Le bien commun, la fin essentielle
d'une société organisée, ne peut pas être atteint si le bien
de chaque être humain
n'est pas promu et défendu avec force.
Toute personne est à respecter en tous ses droits,
à commencer par le droit fondamental
qu'est le droit à la vie³⁰ ».*
(Le Pape Jean-Paul II)

■ Q45 : Est-il vrai que tout enfant a le droit de naître, d'être désiré et aimé ?

R45 : La vraie question est de savoir comment tendre à cet idéal; ce n'est pas, en tout cas, en détruisant le bébé non-désiré, mais en changeant les causes qui contribuent à son rejet.

« Beaucoup de choses sont faites pour prévenir la naissance des enfants non désirés », note le Dr Diamond, un professeur de pédiatrie de l'École Stritch de Médecine à l'Université Loyola :

« Il me semble qu'il y a une confusion ici, qui consiste à ne pas être à même de distinguer entre l'enfant non désiré et la grossesse non désirée. En quinze ans d'expérience dans le do-

maine du rapport parent-enfant, j'ai très rarement rencontré de mère qui ait demandé qu'on la débarrasse de son bébé une fois qu'elle l'avait amené de la maternité à la maison »³¹.

Si une mère ne désire pas ou n'est pas capable d'élever le bébé qu'elle a mis au monde, l'adoption, et non l'avortement, est l'alternative humaine qui affirme la vie.

« Tout bébé est un bébé désiré » veut vraiment dire que tout bébé non désiré est un bébé mort. Une société civilisée doit rejeter un tel slogan.

■ **Q46 : Qu'en est-il de la pauvre « femme du tiers-monde » aux dix enfants? N'est-ce pas elle qui a le plus besoin de recourir à l'avortement ?**

R46 : Derrière cette question, on retrouve le sophisme que l'on peut appeler « l'avortement socio-économique ».

Protéger soi-disant les « femmes du tiers-monde », les pauvres, les marginaux, les discriminés, en leur proposant d'avorter leurs enfants est une contradiction flagrante. Une amélioration de la qualité de la vie ne peut pas être atteinte par la promotion de la mort. Inciter les pauvres femmes du tiers-monde à tuer leurs bébés n'est pas de la philanthropie, c'est un génocide.

Nous savons par des preuves irréfutables que les auteurs de la faim, de la marginalisation, de la discrimination dans ce monde ne sont pas les bébés à naître. C'est pour cela qu'il est totalement injuste qu'un bébé complètement innocent soit puni de mort pour des raisons socio-économiques.

Dans ce cas, la société est obligée de trouver une solution à ces difficultés. Elle doit protéger la vie, sans jamais avoir recours à l'expédient hypocrite de se laver les mains et de fuir ses responsabilités par la promotion de l'avortement chez les pauvres du tiers-monde.

■ **Q47 : Si ceux qui sont pour la vie voulaient vraiment réduire les avortements, ils le feraient par la promotion de la contraception.**

R47 : On entend souvent dire « la contraception mettrait un terme au cauchemar de l'avortement et donc, l'État devrait promouvoir la planification des naissances. Depuis le plus jeune âge, on devrait apprendre aux jeunes adolescentes un usage efficace des différentes méthodes de contraception. Cela résoudrait le problème des grossesses non désirées ».

La contraception détruit essentiellement, à la racine même, la volonté d'avoir des enfants. Quand la contraception échoue, les personnes avortent sans scrupules, tandis que celles qui n'utilisent pas la contraception sont moins susceptibles de recourir à l'avortement. Donc la contraception mène à la multiplication des avortements au lieu de les éliminer.

Pedro-Juan Viladrich écrit : « La vie humaine et ses origines sont naturellement liées au comportement sexuel du couple humain. Lorsque le couple, pour quelque raison que ce soit, dénigre la vie, il trivialise le rapport sexuel ; et lorsque le rapport sexuel est trivialisé, il dénigre la vie humaine »³².

■ **Q48 : Si l'avortement est homicide, comment la société peut-elle tolérer un tel génocide ?**

R48 : L'avortement existe depuis les débuts de l'histoire humaine. Comme le péché, il a ses racines au sein de la désobéissance de l'homme envers Dieu – du péché originel commis dans le jardin de l'Eden, à la myriade de péchés commis aujourd'hui à travers le monde. Tandis que leurs ancêtres pratiquaient l'avortement, ou même sacrifiaient les enfants au Moloch, les sociétés civilisées ont condamné l'avortement comme un crime contre Dieu et contre l'homme.

Notre ère matérialiste et athée rabaisserait notre ordre social au-dessous de celui des païens en rejetant l'héritage de la civilisation chrétienne pour embrasser la Culture de la Mort. En effet comme l'affirme le Pape Jean-Paul II dans *l'Évangile de la Vie* :

« Réclamer le droit à l'avortement, l'infanticide, l'euthanasie, et reconnaître le même droit dans la loi, veut dire attribuer à la liberté humaine une signification maligne et perverse : celle du pouvoir absolu sur les autres et contre les autres. Ceci est la mort de la vraie liberté : « En vérité, en vérité, je vous le dis, qui-conque commet un péché est esclave du péché » (Jean 8:34) »³³.

■ **Q49 : Quelle est donc la réponse non seulement à l'avortement, mais à la Culture de la Mort qui se répand ?**

R49 : Restaurer la Culture de la Vie qui existe et respire dans les plus nobles sentiments de la Civilisation Chrétienne. Gardons à l'esprit que :

« En cherchant les racines les plus profondes de la lutte entre la "Culture de la Vie" et la "Culture de la Mort", nous ne pouvons pas nous restreindre à l'idée perverse de la liberté. Nous devons aller au cœur de la tragédie que vit l'homme moderne: la perte du sens de Dieu et de l'homme, typique d'un climat social et culturel dominé par le sécularisme qui, avec ses tentacules omniprésents, réussit parfois à mettre à l'épreuve les communautés chrétiennes... Quand le sens de Dieu est perdu, il y a aussi une tendance à perdre le sens de l'homme, de sa dignité et de sa vie... »³⁴.

L'heure de notre épreuve est venue. En défendant la vie et sa gardienne, la famille, nous devons employer le remède sans âge : *ora et labora*. Nous devons prier comme si tout dépendait de Dieu et travailler comme si tout dépendait de nous.

■ **Q50 : Que dire à la personne qui, après avoir lu ce livre, persiste à croire que l'avortement est acceptable ?**

R50 : Les mots ne sont plus efficaces. La prière reste seule la plus puissante de toutes les réponses, c'est *la* réponse.

Annexe I

Les citations

■ a) Ils approuvent l'avortement

« Dans toutes les générations on retrouve un groupe de personnes tellement remplies de bigoterie et de pharisaïsme qu'ils recourent à tous les moyens – même la violence – pour imposer leurs opinions sur la société. Aujourd'hui, de tels individus dominent le mouvement ironiquement appelé "Le Droit à la Vie", un mouvement qui menace le plus basique des droits humains ».

Pamphlet de Planned Parenthood, The Justice Fund, 810 Seventh Avenue, New York, NY 10019³⁵.

« Les immigrants slaves, latins, hébreux sont la mauvaise herbe des hommes... un poids mort d'ordure humaine... Les noirs, les soldats et les juifs sont une menace à la race. »

« La stérilisation eugénique est une urgente nécessité... Nous devons entraver la multiplication de cette mauvaise race. »

Margaret Sanger, Birth Control Review, avril 1933³⁶.

« Qu'il s'agisse d'une personne née ou pas, un "droit à la vie" constitutionnel n'existe pas ».

Avocat de Planned Parenthood, Harriet Pilpel, en déposition auprès du comité des amendements constitutionnels des États-Unis, mars 1975.

« Au risque de me répéter, je souhaite rappeler au groupe que nous avons trouvé la fréquence la plus élevée d'avortements médicamenteux dans la partie de la population dans laquelle on fait, généralement, le plus fréquemment usage de la contraception ».

*Célèbre chercheur sexologue, Dr Alfred E. Kinsey,
à la conférence sur les avortements médicamenteux,
sponsorisée par PPFA (Planned Parenthood
Federation of America), avril 1955.*

« Nous ne sommes pas une organisation promotrice du célibat ou de la chasteté. »

*Faye Wattleton, ancien président de Planned Parenthood.
Citée dans le Los Angeles Times, 17 octobre 1986, Col. V, page 1.
Citée aussi dans Judie Brown, « The Wattleton-Sanger Tradition ;
Deception » ALL About Issues, mai 1988, pages 18 à 19³⁷.*

« D'abord, comme vous le savez, puisque nous célébrons le centième anniversaire de la naissance de Margaret Sanger, notre courageuse et choquante chef de file [...] nous devons être fières de ce que nous sommes ainsi que du but de notre mission. C'est une mission gracieuse... l'avortement est seulement la pointe de l'iceberg. »

*Transcription de l'allocution donnée par
Faye Wattleton, président, lors du déjeuner annuel de la Planned
Parenthood Federation of America
à St Louis, Missouri, le 5 février 1979.*

« Le contrôle de la population est nécessaire pour maintenir l'opération normale des intérêts commerciaux des États-Unis dans le monde. Si nous n'essayions pas d'aider ces pays avec le développement social et économique, le monde se rebellerait contre la présence commerciale américaine, si importante dans le monde. L'intérêt est un élément obligatoire. Si l'explosion de la population avait lieu sans être contrôlée, cela serait la cause de si terribles conditions économiques à l'étran-

ger que des révolutions s'en suivraient. Et les révolutions sont rarement bénéfiques aux intérêts des États-Unis. »

Dr Charles Ravenholt, Directeur du Bureau Démographique.

« L'image de dizaines de milliers de femmes qui sont estropiées à vie ou tuées chaque année par des avortements illicites était un élément de propagande tellement persuasif qu'on pouvait pardonner au mouvement anti-avortement de ne pas avoir vérifié les faits ».

Marian Faux

« Comment se fait-il que les supporters de Droit à la Vie ne soient pas peinés par un enfant qu'on opère des amygdales? Sûrement, c'est pire que de se faire avorter. »

*« Abortion Eve », (1973) livre humoristique
par Chin Lyvely et Joyce Sutton,
promu par Planned Parenthood.*

« Le fœtus est-il vivant? Les algues sont vivantes, et les vers de terre et votre appendice sont vivants. La moisissure sur le pain au réfrigérateur est vivante. Les gens ne se mettent pas d'accord sur ce qu'est la vie. (...) Si vous regardez des photos d'embryons humains, de poule, de cochon et de tortue au même stade de développement, il est difficile de dire la différence. »

*Livret intitulé « Let's Tell the Truth About Abortion »
édité par Rocky Mountain Planned Parenthood³⁸.*

« Nous ne sommes pas encore à même de mettre les bébés dans la catégorie des épidémies dangereuses, même si c'est l'exacte vérité. »

*Dr Mary S. Calderone, ancienne Directrice Médicale
de Planned Parenthood et fondatrice du Sex Education Council
(SIECUS) des États-Unis, citée dans
Medical Morals Newsletter, février - mars 1968.*

« Une seule mort est une tragédie, un million de morts une statistique. »

Joseph Staline

« Nous désobéirons aux lois qui exigent la notification aux parents des mineurs recevant des médicaments ou dispositifs contraceptifs. »

Faye Wattleton, président, Planned Parenthood Federation of America, « The Human Right to Family Planning », 1984³⁹.

« Notre objectif est la gratification sexuelle illimitée sans le fardeau des bébés indésirés. »

Le credo des droits de la femme selon Sanger : « de vivre... d'aimer... d'être paresseuse... d'être une mère isolée... de créer... de détruire. »

« Le lit nuptial est l'influence la plus dégénérente dans l'ordre social. »

« La chose la plus clémente qu'une famille puisse faire à un de ses enfants c'est de le tuer. »

*Margaret Sanger (éditeur).
The Woman Rebel, Vol I, n°1.
Ré-imprimé dans Woman and the New Race
New York : Brentanos Publishers, 1922⁴⁰.*

« *Planned Parenthood* fournit les conseils et l'assistance pour contourner et désobéir aux différentes lois locales et nationales restrictives sur l'avortement. »

*Donald P. Warwick,
Bitter Pills: Population Policies and Their Implamentation in
Eight Developping Countries. Édité par : Cambridge University
Press, Londres, 1982, page 62⁴¹.*

« Le respect de la vie qu'on nous objecte ce n'est pas de respecter la rencontre par erreur, par oubli, par échec, par hasard,

d'un spermatozoïde et d'un ovule ! Il y a le seuil de 24 semaines en deçà desquelles il n'y a pas de vie autonome ».

Me Gisèle Halimi, coprésidente de l'association Choisir, militante de la libéralisation de l'IVG. Déclaration faite en 1973 devant les députés et qui contredit déjà les faits de l'époque. En effet en 1972 on avait sauvé un prématuré né à 18 semaines de grossesse.

« L'avortement est une opération semblable à une extraction de dent. »

*Simone de Beauvoir,
écrivain et compagne de Jean-Paul Sartre*

« De tout temps, les femmes ont avorté. Cela leur permet de se sortir d'une situation insupportable.

« L'avortement n'est pas un meurtre. On ne peut parler de meurtre que pour une personne humaine. Je n'ai pas de réponse à la question : à partir de quel moment devient-on une personne humaine...

« La Loi Veil ne me satisfait pas totalement. Il faudrait prolonger le délai autorisé jusqu'à 28 semaines, comme en Grande-Bretagne. »

*Déclaration du Dr Danièle Gaudry,
gynécologue obstétricien, responsable national du
Mouvement français pour le Planning Familial
(Impact Médecin du 4 janvier 1991)*

■ **b) Ils désapprouvent l'avortement**

« L'apport récent de la biologie nous a appris que la vraie naissance correspond à la fécondation. La vie commence avec la cellule fécondée. Il n'y a aucun motif pour fixer une étape où l'on ait le droit de l'arrêter. Cette vie doit être respectée dès la minute où elle commence.

« Au contraire, l'avortement est un acte barbare qui conduit à tuer un être en voie de développement. »

*Déclaration du Professeur Robert Debré,
pédiatre français, membre de
l'Académie de Médecine, devant la
Commission parlementaire française.*

« De nombreuses expériences ont démontré que l'enfant entend dès les premiers jours après sa conception. »

*Déclaration du Professeur A. Tomatis,
spécialiste mondial de l'écoute.*

« La tragédie de l'avortement va bien au-delà de la perte de 17 millions d'enfants américains à qui on a volé le don de la vie. Cette tragédie a d'autres aspects : elle inflige un mal émotionnel aux femmes, elle refuse aux couples sans enfants, qui avaient des projets d'adoption, la joie d'offrir à des enfants l'amour de leur foyer, elle porte atteinte au respect qu'on doit avoir pour le plus fondamental des droits, le droit à la vie.

« Nous ne pouvons pas défendre la dignité d'une personne humaine si nous restons indifférents à la destruction dans notre pays de 1,5 millions d'enfants chaque année. »

*Ronald Reagan,
Président des Etats-Unis, 1985.*

« Nous savons tous que l'avortement est devenu la plus grande menace pour la paix, car il détruit la conscience et l'a-

mour de la mère; en tuant son propre enfant, elle tue la vie créée par Dieu pour des choses plus grandes, créée pour aimer et pour être aimé. Il ne faut donc pas s'étonner que le mal soit si présent partout. Si une mère peut tuer son propre enfant, que peut-on attendre des autres ? »

*Lettre adressée par Mère Térésa, Prix Nobel de la Paix, au
Président de la République Française.*

« La mafia n'est rien en comparaison de ceux qui commettent le crime de tuer une personne sans défense. »

*Franco Zeffirelli, cinéaste italien.
Libération du 21 mars 1993.*

Annexe II

La loi et le serment d'Hippocrate

■ Note d'introduction

Hippocrate, célèbre médecin grec, était un contemporain de l'historien Hérodote. Il est né sur l'île de Cos entre 470 et 460 av. J.C. d'une famille qui prétendait descendre du mythique Esculape, fils d'Apollon. En Grèce, avant lui, existait déjà de longue date une tradition médicale, et l'on suppose qu'Hippocrate l'a reçue en héritage principalement de son prédécesseur Hérodicus, et qu'il a approfondi ses connaissances lors de ses nombreux voyages. Il est dit, malgré l'absence de preuves satisfaisantes, qu'il prit part aux efforts d'éradication de la peste qui dévasta Athènes au début des guerres du Péloponnèse. Hippocrate est mort à Larissa entre l'an 380 et 360 av. J.C.

Les travaux attribués à Hippocrate sont les tout premiers écrits de médecine grecque, mais sans doute un grand nombre d'entre eux ne sont pas de lui. Quelque cinq ou six, cependant, ont été généralement reconnus comme véritablement siens, et parmi ceux-là, on trouve le célèbre « Serment ». Ce document intéressant montre que, déjà du temps d'Hippocrate, les médecins étaient organisés en corporations ou confréries possédant

un règlement pour la formation des disciples, ainsi qu'un *esprit de corps* et un idéal professionnel qui, malgré de légères modifications apportées à travers les siècles, peut être considéré encore aujourd'hui comme d'actualité.

Une citation d'Hippocrate est connue universellement, bien que ceux qui la citent aujourd'hui aient rarement conscience de se référer à l'art du médecin. C'est le premier de ses « Aphorismes » : « La vie est courte, l'art est long, l'occasion est prompte [à s'échapper], l'empirisme est dangereux, le raisonnement est difficile. Il faut non seulement faire soi-même ce qui convient ; mais encore [être secondé par] le malade, par ceux qui l'assistent et par les choses extérieures ».

■ Le serment d'Hippocrate

(...)

Je remplirai, suivant mes forces et ma capacité, le serment et l'engagement suivant :

Je mettrai mon maître en médecine au même rang que les auteurs de mes jours, je partagerai avec lui mon avoir et, le cas échéant, je pourvoirai à ses besoins ; je tiendrai ses enfants pour des frères, et, s'ils désirent apprendre la médecine, je la leur enseignerai sans salaire ni engagement. Je ferai part des préceptes, des leçons orales et du reste de l'enseignement à mes fils, à ceux de mon maître, et aux disciples liés par un engagement et un serment suivant la loi médicale mais à nul autre.

Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice. Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion ; semblablement, je ne remettrai à aucune femme un

pessaire abortif. Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté.

Je ne pratiquerai pas l'opération de la taille.

Dans quelque maison que je rentre, j'y entrerai pour l'utilité des malades, me préservant de tout méfait volontaire ou corrupteur, et surtout de la séduction des femmes et des garçons, libres ou esclaves.

Quoi que je voie ou entende dans la société pendant, ou même hors de l'exercice de ma profession, je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué, regardant la discrétion comme un devoir en pareil cas.

Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais des hommes ; si je le viole ou si je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire !

Notes

1. Guardian Weekly, 19 août 1990, cité par l'article de Miriam Cain, « *Fight for life* » [« Lutte pour la vie »] (Cité du Cape : African Christian Action, 1995), page 5.

2. Pour une comparaison précise, voir Thomas W. Hilgers, MD & Dennis O'Hare, « *Abortion related morality : An in-depth analysis* » [« La mortalité liée à l'avortement : une analyse approfondie »] ; Hilgers chez un autre éditeur, « *New perspectives in human abortion* » [« Nouvelles perspectives au sujet de l'avortement de l'être humain »] (Frederick, MD: University Publications of America, 1981), pages 69 à 91.

3. « *Family planning perspectives* » [« Perspectives de planification familiale »], mars-avril 1983, pages 85 et 86 ; cité par Cain, « *Fight for life* », page 6. Voir note 1.

4. Cain, « *Fight for life* », page 6. Voir note 1.

5. Ann Aschengrau Levin, « *Ectopic pregnancy and prior induced abortion* » [« Grossesse ectopique et avortement par induction médicamenteuse »], 15 septembre 1987, page 7, cité par Cain, « *Fight for life* », page 6. Voir note 1.

6. Vincent Rue, MD, et al., « *A report on the psychological aftermath of abortion* » [« Un rapport sur les séquelles psychologiques de l'avortement »], 15 septembre 1987, page 7, cité par Cain, « *Fight for Life* », page 8. Voir note 1.

7. « *A man's viewpoint on abortion* » [« L'opinion d'un homme sur l'avortement »], « *Great expectations* » [« Grandes attentes »], automne 1988, pages 1 et 4, cité par Eric Pastusek, « *Is the foetus human ?* » [« Le fœtus est-il humain ? »] (Rockford, IL : Tan Books and Publishers, 1993), page 34.

8. Sally B. Olds, et al. ; « *Obstetric nursing* » [« Revue consacrée au corps infirmier et médical du domaine de l'Obstétrique »] (Menlo Park, CA : Addison-Wesley Publishing, 1980) cité par Pastuszek, « *Is the foetus human ?* » [« Le foetus est-t-il humain ? »] page 6. Voir note précédente.

9. Dr Keith L. Moore, MD, « *The developing human : clinically orientated embryology* » [« L'être humain en développement : l'embryologie clinique »], 2^e édition (Philadelphie: W.B. Saunders, 1977) cité par Randy Acorn, « *Pro life choice arguments* » [« Une sélection des meilleurs arguments pro-vie »] (Sisters, OR: Multonomah Books, 1992), page 40.

10. Landrum B. Shuttles, MD, et David Rorvik « *Human life begins at conception* », [« La vie humaine commence à la conception »] dans « *Rites of life* » [« Les rites de la vie »] (Grand Rapids, MI: Zondervan, 1983) cité par Pastursek, « *Is the foetus human ?* », page 5.

11. Ibid.

12. Dr E. Blecheshmidt, MD, « *Human being from the very first* », [« Un être humain depuis le tout début »] dans Hilgers, et al., « *New perspectives* » [« Nouvelles perspectives »], page 10. Voir note 2.

13. Dr. Bart T. Heffernan, MD, « *The early biography of every man* » [« Une première biographie de chacun de nous »] dans Thomas W. Hilgers, MD & Dennis J. Horan, J.D., « *Abortion and social justice* » [« Avortement et justice sociale »] (New York : Sheed & Ward, 1972), page 4.

14. Dr. Bart T. Heffernan, MD, « *The early biography of every man* », page 7.

15. A. William Liley, MD, « *A case against abortion* » [« Une plaidoirie contre l'avortement »] (Liberal Studies, Whitcombe & Tombs, Ltd., 1971) cité dans « *The womb becomes a tomb* » [« Le sein maternel devient une tombe »] (Pleasantville, NY: La Société américaine pour la défense de la Tradition, Famille et Propriété, 1992) page 33. Voir aussi Liley, « *The foetus*

in control of his environment », [« Le fœtus maître de son environnement »] dans Hilgers & Horan, « *Abortion and social justice* », pages 27 à 33.

16. Ronald Reagan, « *Abortion and the conscience of a nation* » [« L'avortement et la conscience d'une nation »], « *Human life review* » [« Revue consacrée à la vie humaine »], XII: 2, printemps 1983, page 13.

17. Le Docteur et Madame J.C. Willke, « *Handbook on abortion* » [« Un manuel sur l'avortement »] (Cincinnati, OH : Hayes Publishing Co., 1975), pages 24 à 24.

18. Ronald Reagan, « *Abortion and the conscience of a nation* » [« L'avortement et la conscience d'une nation »], page 9. Voir aussi, John T. Noonan, Jr, « *The experience of pain by the unborn* », [« L'expérience de la douleur chez le bébé à naître »] cité par Hilgers, et al.; « *New perspectives on human abortion* » [« Nouvelles perspectives au sujet de l'avortement humain »], pages 205 à 216.

19. Charles E. Rice, « *50 Questions on Abortion euthanasia and related issues* » [« 50 questions sur l'avortement, l'euthanasie, et autres sujets annexes »] (Notre Dame, IN; Cashel Institute, 1986), page 37.

20. Cité par John L. Grady, MD, « *Abortion Yes or No* » [« L'avortement Oui ou Non »] (Belmont, MA : American Opinion, non daté), page 11.

21. Le Pape Pie XII, Allocution prononcée au congrès du « Front de la famille », 27 novembre 1951, cité par Michael Chinigo, ed.; « *The Pope speaks* » [« Le Pape parle »] (New York: Pantheon Books, 1957), page 43. Pour l'explication de ce principe par un médecin catholique, voir John Marshall, MD, « *Medecine and morals* » [« Médecine et moralité »] (New York : Hawthorne Books, 1960) page 83 à 85.

22. Charles E. Rice, « *No exeption: a pro-life imperative* » [« Aucune exception : l'impératif pro-vie »] (Notre Dame, IN: Tyholland Press, 1990), page 76.

23. Cain, « *Fight for life* », page 10. Voir note 1.

24. Pape Jean-Paul II, *Evangelium vitae*, N 12.

25. Cité par Earl E. Appleby, Jr, « *Prenatal euthanasia : extermination of persons* », [« L'euthanasie prénatale : extermination des personnes »], « *The eternal call* » [« L'appel éternel »], I: 4, 1991, page 12.

26. Eugene F. Diamond, MD, « *This curette for hire* » [« Cette curette est à louer »], (Chicago : ATCA Foundation, 1977), page 68.

27. Barbara & Jack Willke, « *A genetique choice* » [« Un choix génétique »], « *Right to life of greater Cincinnati Newsletter* » [« Lettre d'information de l'association Droit à la Vie du Grand Cincinnati »], janvier 1966, page 3.

28. Christophe Tietze, MD, « *Abortion in Europe* » [« L'avortement en Europe »], cité par Diamond, « *This curette for hire* », page 102. Voir note 26.

29. Charles E. Rice, « *50 Questions on abortion euthanasia and related issues* » (Notre Dame, IN; Cashel Institute, 1986), page 43.

30. Pape Jean-Paul II, 16 avril 1989, cité par le Père Rosario Thomas, éditeur ; « *The philosophy of life* » [« La philosophie de la vie »], (Warren, NH: Pro Fratibus Press, 1989), page 178.

31. Eugene F. Diamond, MD, « *This curette for hire* », page 83. Voir note 26.

32. Pedro-Juan Viladrich, « *Aborto e sociedade permissiva* » [« Avortement et société permissive »], Quadrante, Sociedade de publicações culturais, São Paulo, 1987, page 73.

33. Pape Jean-Paul II, « *Evangelium vitae* », N 20.

34. Ibid.; N 21.

35. **Notes du traducteur** : « *Planned parenthood (PP)* » – [en France : « *Le planning familial* »]. Voir les notes suivantes. « *The justice fund* » - [« La fondation pour la justice »].

36. « *Birth control review* » – [« Revue consacrée à la planification des naissances »].

37. « *The wattleton-sanger tradition : deception* » – [« La tradition wattleton-sanger »] au chapitre intitulé « La déception », édité par ALL About Issues.

38. « *Let's tell the truth about abortion* » – [« Disons la vérité sur l'avortement »].

39. « *The human right to family planning* » – [« Le droit humain à la planification familiale »].

40. « *The woman rebel* » [« La femme rebelle »] ; « *Woman and the new race* », [« La femme et la nouvelle race »] aux Éditions Brentanos de New York.

41. « *Bitter pills : population policies and their implamentation in eight developping countries* » [« Pilules amères : politique démographique et leur mise en vigueur dans huit pays en voie de développement »].

Table des matières

Remerciements	5
Préface	7
I – Avortement : ses conséquences	9
II – Avortement : sa victime	21
III – Avortement : la loi	29
IV – Avortement : la société	37
Annexe I	43
Annexe II	51
Notes	55

Bon de commande

- Oui**, je commande 1 exemplaire gratuit du livre 50 QUESTIONS & REPONSES CONTRE L'AVORTEMENT, manuel pratique qui répond d'une manière claire et agréable aux mensonges utilisés pour promouvoir l'avortement.
- Comme vous, je suis choqué(e) par le nombre élevé de très jeunes filles qui avortent. Je pense qu'il faut s'unir le plus vite possible pour enrayer ce fléau. Je désire recevoir une documentation sur votre association.

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP

Ville

Coupon à renvoyer à : Droit de Naître

39, avenue Pasteur – 92400 Courbevoie

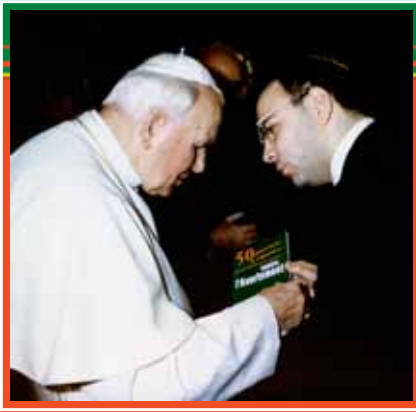
Tél. : 01 49 05 48 99 – Fax : 01 47 68 84 79

E-mail : contact@droitdenaitre.org

N° SIRET : 407 650 175 00034



Les informations contenues sur ce bulletin-réponse feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir la modification des informations vous concernant sur simple demande écrite de votre part. L'association Droit de Naître peut être amenée à communiquer vos coordonnées à d'autres organismes agréés par elle. Vous pouvez également vous y opposer en nous écrivant.



« Je suis très heureux de constater un tel effort réalisé en direction des jeunes et par des jeunes ».

C'est avec ces paroles que Jean-Paul II, le 17 décembre 1997, a voulu encourager la diffusion du livre *50 questions & réponses contre l'Avortement*.

Enfin un manuel qui répond, sans ambiguïté, à bon nombre de questions, restées trop souvent sans réponses. Qu'ils soient scientifiques, éthiques ou médicaux, tous les thèmes y sont abordés, dans un langage simple mais efficace.

Les faux arguments et les mensonges utilisés par les partisans de l'avortement seront mis en échec, sans aucune contestation possible. Vous y trouverez la preuve irréfutable que la vie commence dès la conception, que l'enfant à naître ressent la douleur et que l'argument de la viabilité n'est là que pour faire diversion.

« 50 questions et réponses contre l'Avortement » : des faits bruts qui peuvent parfois choquer mais toujours dans un climat débarassé de toute passion inutile. Ce livre traite avec justesse du débat sur l'avortement dans un souci constant de faire parler le bon sens et la vérité.

Ecrit par une nouvelle génération qui se bat sans relâche, d'accès facile en particulier pour les jeunes, c'est un véritable manuel de combat pour le respect de la vie.